



Démission d'un salarié cadre

Par **Doru**, le **09/10/2009** à **13:10**

Bonjour,

Je voudrais savoir qu'est qui se passe si un salarié cadre démissionne, mais ne veut pas faire la période de préavis. Concrètement, il ne se présente plus au travail. Quels sont les moyens répressifs de l'entreprise ? Et vis-à-vis de l'ANPE ?

Par **gimli**, le **10/10/2009** à **00:55**

ils peuvent demander le paiement de la période de préavis non effectuée

chez un cadre ça peut faire mal les durées étant généralement assez longues

il y a aussi possibilité de s'arranger avec l'employeur en demandant une dispense de préavis

je ne comprends pas forcément votre question par rapport à l'ANPE

parlez-vous de l'indemnisation de la période de chômage ?

je vous invite à consulter ce lien:

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/demission/droit-aux-allocations-chomage-du-salarie-demissionnaire.html>

et à aller directement sur le site de Pôle Emploi